

COMMENT FAIRE PARTIR MON SALARIÉ *en formation ?*

PARTICULIER
EMPLOYEUR



**Vous souhaitez faire partir votre salarié en formation ?
IPERIA vous aide afin d'effectuer les démarches et vous accompagner
dans la professionnalisation de votre salarié.**

1

CHOISISSEZ AVEC VOTRE SALARIÉ LA FORMATION QUI CORRESPOND À VOS BESOINS

Dans le catalogue ou sur www.iperia.eu

2

DÉTERMINEZ ENSEMBLE LES DATES ET L'ORGANISME DE FORMATION QUI VOUS CONVIENNENT

En vous rendant sur www.iperia.eu ou en appelant un conseiller en formation au **0 800 820 920** Service à appel gratuit

3

REMPLEZZEZ LE BULLETIN D'INSCRIPTION AVEC VOTRE SALARIÉ



À télécharger sur www.iperia.eu et à renvoyer à l'organisme de formation sélectionné accompagné des justificatifs demandés.

QUELS SONT MES AVANTAGES ?

- Votre salarié actualisera ou développera de **nouvelles compétences** qu'il pourra mettre à profit dans son activité et en fonction de l'évolution de vos besoins.
- Vous avez des **demandes spécifiques**, votre salarié pourra y répondre avec une démarche professionnelle.
- Votre salarié se sentira valorisé et reconnu, contribuant ainsi au développement d'une **bonne relation de travail**.

COMBIEN ÇA ME COÛTE ?

La formation est prise en charge par le plan de développement des compétences ou par le Compte Personnel de Formation (CPF) de votre salarié.

LA BOÎTE À OUTILS

Téléchargez la fiche
*Comment convaincre mon salarié
de partir en formation ?*
sur www.iperia.eu

0 800 820 920 Service à appel gratuit



51